

27 septembre 2021

(21-7187)

Page: 1/4

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

## **ACTIVITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES MISES EN ŒUVRE PAR LA CEDEAO PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DE JUILLET À OCTOBRE 2021**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEILLER PRINCIPAL CEDEAO/USAID  
CHARGÉ DES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS)

La communication ci-après, reçue le 24 septembre 2021, est distribuée à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

### **1 INTRODUCTION**

1.1. La mission régionale de l'USAID/Afrique de l'Ouest, l'USDA, le Bureau sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la résilience, les urgences et la réhabilitation en Afrique de l'Ouest/Sahel aident la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à faire progresser son projet de création d'une union économique et d'un marché commun. Conformément à cet objectif, la CEDEAO met en œuvre de nombreux accords visant à soutenir la libre circulation des marchandises et des personnes dans la région. Des actions SPS sont mises en œuvre depuis 2017.

1.2. Afin d'améliorer et de renforcer les activités SPS dans la région de la CEDEAO, les activités ci-après ont été mises en œuvre au cours de la période allant de juillet à octobre 2021. Il convient de noter que depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19, qui continue de sévir, a eu un impact sur le bon déroulement des activités liées aux mesures SPS aux niveaux national et régional. Ainsi, la plupart des activités SPS prévues ont été reportées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, certaines activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été mises en œuvre aux niveaux national et régional, à la suite des protocoles liés à la Covid-19.

### **2 PRÉSERVATION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX**

#### **2.1 Planification de la suite de l'atelier de formation sur l'"utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire"**

2.1. Après plusieurs réunions de coordination, la planification pour la suite de l'atelier de formation sur l'"utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire" a été approuvée. Cet atelier est un effort du FAS-USDA visant à aider le groupe de travail des ONPV d'Afrique de l'Ouest à diffuser le Guide harmonisé afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la conduite des opérations de phytoquarantaine dans la sous-région.

2.2. Il est important de rappeler que le programme vise à:

- former dans les pays pilotes, y compris le Bénin et le Nigéria, des inspecteurs de la phytoquarantaine à une meilleure compréhension du Guide en vue d'en faire un usage accru;
- effectuer des exercices de simulation avec des démonstrations pratiques d'inspection phytosanitaire, y compris la détection et l'identification des parasites au laboratoire;
- tester l'applicabilité du Guide.

2.3. La formation a été dispensée du 6 au 8 septembre 2021 à Cabo Verde et sera reconduite du 5 au 7 octobre 2021. Trente inspecteurs ont été formés dans tout le pays. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des priorités de la CEDEAO et de la mise en œuvre du cadre SPS visant à contribuer à ce que les systèmes de phytoquarantaine des pays d'Afrique de l'Ouest respectent les normes internationales et à promouvoir un commerce sûr.

## **2.2 Renforcement des capacités de la CEDEAO en matière de prévention, de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin ainsi que l'analyse de son impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel dans le contexte de la COVID-19**

2.4. Une formation régionale consacrée à l'utilisation de drones dans la surveillance du criquet pèlerin et la lutte contre ce ravageur, ainsi qu'à l'analyse de l'impact du criquet pèlerin sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel dans le contexte de la COVID-19, a été réalisée en juin 2021 en Mauritanie dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional complet de prévention, de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin, élaboré et soutenu par la FAO dans le cadre du programme de coopération technique TCP/SFW/3801. En outre, cette formation régionale faisait partie des actions de suivi menées à la demande des pays, était conforme à l'approche dite "sans regret" et préventive visant à anticiper la crise probable et s'inscrivait dans la mise en œuvre en cours des mesures de planification et d'anticipation préalables appuyées par la technologie pour résoudre les problèmes agricoles biologiques. Une formation a été dispensée à l'intention de 15 points focaux des 9 comités nationaux de lutte contre le criquet pèlerin dans les pays de la ligne de front et les pays d'invasion, dont le Burkina Faso, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Sénégal, le Tchad, la Tunisie, ainsi que d'institutions régionales, y compris la CEDEAO.

2.5. En outre, des activités de renforcement des capacités des autorités nationales compétentes ont été réalisées en ce qui concerne les meilleures pratiques d'anticipation et de lutte contre l'invasion du criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et dans la sous-région du Sahel dans les pays d'invasion, y compris le Cameroun (juillet 2021) et la Gambie (août 2021), où 21 et 25 agents chargés de la préservation des végétaux, respectivement, ont bénéficié d'une formation.

2.6. Les objectifs globaux de ces activités de formation et de renforcement des capacités étaient les suivants:

- freiner la propagation du criquet pèlerin: fournir du matériel technique et une formation (techniques d'enquêtes, techniques de pulvérisation, surveillance sanitaire et environnementale, gestion et analyse des renseignements sur le criquet pèlerin, y compris la formation à l'utilisation des nouveaux outils de collecte de données (eLocust3g, eLocust3m et eLocust3w);
- assurer la coordination et la préparation au niveau national: établir/redynamiser les services nationaux de lutte contre le criquet pèlerin si nécessaire et assurer une formation (sensibilisation et conscientisation des communautés);
- assurer la participation aux discussions en vue de l'élaboration d'un plan national d'intervention et de riposte.

2.7. En outre, des réunions de sensibilisation ont été organisées avec le Ministère de l'agriculture au Cameroun et en Gambie. Suite à ces réunions, les deux Ministres ont, au nom de leurs pays, réitéré leur volonté de devenir membres de plein droit de la Commission de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO). Ils seront invités à participer à la prochaine réunion statutaire de la CLCPRO en qualité d'observateurs.

2.8. Pour l'heure, la situation, pour ce qui est de l'invasion du criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et au Sahel, reste calme. Même si l'invasion ne se produit pas, cette initiative a considérablement renforcé les capacités de préparation et de lutte des acteurs locaux; parallèlement, elle a permis de mettre en place le matériel nécessaire et d'introduire des équipements innovants et des pratiques optimales dans ce domaine technique.

## **2.3 Participation à la réunion consultative virtuelle en vue de la validation d'une stratégie phytosanitaire continentale pour l'Afrique, 16 septembre 2021**

2.9. Nous avons participé à la réunion consultative virtuelle en vue de la validation d'une stratégie phytosanitaire continentale pour l'Afrique qui s'est tenue le 16 septembre 2021. La réunion a

rassemblé plus de 46 participants issus des communautés économiques régionales (CER), des institutions techniques de la Commission de l'Union africaine (CUA), du secteur privé, des milieux universitaires, de la FAO, de l'OMS, de l'OMC, du STDF, de l'USDA, de l'USAID, de l'Union européenne, d'autres donateurs et partenaires techniques. La séance plénière a donné lieu à des débats fructueux qui ont débouché sur des résultats de grande ampleur et consensuels, dont le consultant mandaté est en train de finaliser le traitement dans le cadre de la stratégie phytosanitaire pour l'Afrique.

### **3 SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS**

#### **3.1 Réunion régionale de la CEDEAO sur la génération de données pour les travaux du CODEX, 27-29 Octobre 2021, Cotonou, Bénin**

3.1. Les normes du Codex doivent être fondées sur des données scientifiques solides. Des organes consultatifs scientifiques ont été établis par la FAO et l'OMS dans le cadre du processus de travail du Codex, afin de fournir des conseils scientifiques aux comités du Codex lors de l'élaboration des normes du Codex. Ces organes scientifiques sont, entre autres, les suivants:

- Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA);
- Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR);
- Réunion conjointe FAO/OMS d'experts sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA);
- Réunions mixtes d'experts en nutrition FAO/OMS (JEMNU).

3.2. Pour fournir des avis scientifiques aux comités et aux membres du Codex, les organes scientifiques procèdent à une évaluation des risques en utilisant les données des membres du Codex concernant l'occurrence, la consommation et la toxicologie. La prise en compte de données reflétant la couverture géographique des membres du Codex confère aux normes du Codex un caractère représentatif et inclusif et facilite l'intégration des normes dans la législation nationale des pays.

3.3. Par le passé, des préoccupations ont été exprimées concernant le fait que certaines normes du Codex avaient été élaborées sans données provenant d'Afrique et que cela pourrait avoir des répercussions négatives sur le commerce des produits alimentaires d'origine africaine. Bien que l'on dispose de données concernant l'Afrique et que celles-ci aient été utilisées dans le processus d'évaluation des risques et d'élaboration des normes du Codex, il y a aussi eu des cas où des données de pays africains ont été rejetées en raison de leur mauvaise qualité. Dans la plupart des cas cependant, l'Afrique n'a pas été en mesure de communiquer de données pertinentes à l'appui de l'élaboration des normes du Codex, même en ce qui concerne certains produits prioritaires pour la région. En outre, plusieurs pays africains ne disposent pas de programmes nationaux de suivi ou de surveillance des maladies d'origine alimentaire s'agissant des principaux dangers et risques pour la sécurité des aliments, ce qui limite leur capacité à anticiper et prévoir les épidémies d'origine alimentaire, identifier les points faibles de la chaîne alimentaire et déterminer l'efficacité des mesures de contrôle ou d'atténuation des risques.

3.4. Afin de combler cette insuffisance des données, il sera nécessaire de renforcer les capacités de surveillance et d'essais pour produire des résultats fiables, tirer parti des avantages comparatifs des laboratoires de la région en matière de renforcement des capacités et de production de données, de planification anticipée et à moyen et à long terme, de coordination des laboratoires aux niveaux national et régional par le biais de la mise en réseau et de la fluidification du flux d'informations sur les besoins du Codex en données et leur incorporation dans les activités nationales d'essais concernant les produits alimentaires et les programmes nationaux de recherche. Cela permettrait aussi d'alimenter l'indice SPS pour inclusion dans le rapport d'examen biennal du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

3.5. Avec le soutien de l'UA-BIRA, la CEDEAO a prévu d'organiser une réunion consacrée au dialogue et à la mise en réseau à l'intention des laboratoires de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans les États membres de la CEDEAO afin d'étudier les moyens de relever ces défis. Cette réunion régionale se tiendra du 27 au 29 octobre 2021 à Cotonou (Bénin).

3.6. Les objectifs de cette réunion sont les suivants:

- promouvoir la mise en réseau, l'apprentissage par les pairs et le partage de renseignements entre les laboratoires de sécurité alimentaire de la région de la CEDEAO en vue d'une coopération accrue;
- identifier les travaux du Codex qui sont prioritaires pour la région, les besoins en matière de données et les approches en matière de dispositions relatives aux données;
- mettre en évidence et examiner les questions de procédure et de gouvernance en vue de la création du réseau régional des laboratoires de sécurité alimentaire de la CEDEAO et convenir d'une feuille de route.

3.7. Les participants seront les points de contact du Codex des États membres de la CEDEAO, les coordinateurs du réseau national de laboratoires pour la sécurité sanitaire des aliments, les experts de la réunion d'experts de l'UA-BIRA sur les contaminants, les résidus de pesticides et les résidus de médicaments vétérinaires, ainsi que les représentants de certains établissements nationaux de recherche agricole et de milieux universitaires.

### **3.2 Participation à la réunion consultative virtuelle en vue de la validation d'une stratégie continentale en matière de sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique, 17 septembre 2021**

3.8. Nous avons participé à la réunion consultative virtuelle en vue de validation d'une stratégie continentale en matière de sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique, qui s'est tenue le 17 septembre 2021. La réunion a rassemblé plus de 91 participants issus des différents pays, des communautés économiques régionales (CER), des établissements techniques de la Commission de l'Union africaine, du secteur privé, des milieux universitaires, de la FAO, de l'OMS, de l'OMC, du STDF, de l'USDA, de l'USAID, de l'Union européenne, d'autres donateurs et partenaires techniques. La séance plénière a donné lieu à des débats fructueux qui ont débouché sur des résultats de grande ampleur que le consultant mandaté est en train de rassembler en vue de la finalisation de la stratégie en matière de sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique.

## **4 CONCLUSION GÉNÉRALE ET VOIE À SUIVRE**

4.1. La Commission de la CEDEAO saisit cette occasion pour remercier tous les partenaires de l'aide constante qu'ils ont apportée en vue de faire avancer les questions SPS dans la sous-région de la CEDEAO et du Sahel. Elle appelle en outre à renforcer la collaboration et le soutien en faveur de la future mise en œuvre, en particulier dans la nouvelle ère de la COVID-19 et pendant la période qui fera suite à la pandémie.

---